

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERS <b>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</b>	2020/88  Paraphe : <b>BS</b>
<b>REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE</b> <b>Délibération n°DB2020/42</b>	

Nombre de membres

En exercice : 24

Présents : 20

Votants : 21

**POUR : 21 (100%)**

**CONTRE : 00**

**ABSTENTION : 00**

Le huit décembre deux mille vingt, à 18h30, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Benoit SINGLIT

Date de la convocation :

M. RICHELET Jean-Pol est élu secrétaire de séance.

**Présents :** Mmes ANDREY Danielle, DION Valentine, LAMPSON Nadège, PAYEN Françoise et Mrs CANIVENQ Roland, COLSON Pascal, DANNEAUX Dominique, DAUPHY Bruno, DEMISSY Pierre, DUGARD Yann, FLEURY Vincent, LAURENT CHAUVET Pierre, LORFEUVRE Gérald, MANCEAUX Christophe, MEIS Michel, NANJI Léopold-Désiré, POTRON Pierre, RICHELET Jean-Pol, SALEZ René, SINGLIT Benoit, THIERION Vincent, VALET Bruno.

**Ayant donné pouvoir de vote :** M. DE POUILLY Jean ayant donné pouvoir de vote à M. MEIS Michel

---

**OBJET : APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 18/11/20**

Considérant que le procès-verbal de la séance du Bureau Communautaire du 18/11/20 a été transmis à l'ensemble de ses membres ;

Considérant les remarques de Mme Valentine DION et de M. Pascal COLSON portant sur le fait que les retranscriptions des échanges ne sont pas complètes, notamment au sujet des locaux communautaires ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire :

- ADOPTE le procès-verbal de la séance du Bureau Communautaire du 18/11/20
- PREND ACTE que les propositions de modifications seront intégrées au procès-verbal de la présente séance, qui feront l'objet d'une validation au cours de la prochaine séance du Bureau.

Le Président,

